

CONDITIONS DE LOCATION

- Toute location faite moins de 30 jours avant le départ entraîne le règlement de l'intégralité du loyer.
- Tous frais bancaires seront supportés par le locataire.

2 - APTITUDE

- Le chef d'équipage doit être majeur et est responsable du bateau et des personnes naviguant avec lui.
- Le loueur se réserve le droit de refuser la mise à disposition du bateau si le chef d'équipage ne semble pas apte à assumer cette responsabilité, nonobstant les références, brevets ou titres éventuellement présentés. Dans ce cas, le loueur pourra résilier le contrat sans qu'aucune des sommes versées ne soit restituée.
- Le chef d'équipage prendra possession du bateau après avoir accompli les formalités (caution, inventaire), reçu les documents administratifs et pris connaissance des instructions de navigation.
- Le locataire doit se conformer à la réglementation de la navigation fluviale et aux instructions dispensées par le loueur et les autorités fluviales.
- La navigation de nuit, le remorquage, le prêt et/ou la sous-location du bateau ne sont pas autorisés.

3 - CAUTION

- Son montant varie selon le bateau loué. Elle est déposée au départ, avant l'embarquement, (espèces, chèque bancaire ou carte bleue/visa), et comprend :
- Une partie relative au nettoyage si le bateau n'est pas rendu parfaitement propre, (caution ménage).
- Le solde correspondant à la franchise de l'assurance et à une perte d'exploitation forfaitaire (caution bateau)

4 - ASSURANCES

- L'assurance de la vedette louée couvre les dommages accidentels au bateau ou causés à des tiers par le bateau.
- Cette assurance ne couvre pas : les personnes embarquées, leurs effets personnels, leur propre responsabilité civile; la perte ou la détérioration de matériel ou d'équipement; le mauvais entretien du bateau par le locataire; les vélos et leur utilisation.
- Le locataire reste son propre assureur à concurrence du montant de la franchise : il pourra souscrire auprès de l'assureur de son choix ou du loueur une ou des assurances couvrant :
- La somme due au loueur en cas d'annulation (à l'exception des frais de dossier)
- Le rachat de la moitié de la caution bateau
- L'interruption de croisière
- Les dommages accidents corporels.
- En tout état de cause, l'assurance ne couvrira pas la responsabilité civile du locataire et les dommages, pertes et autres dépenses résultant, par exemple, de faute intentionnelle ou inexcusable, de conduite en état d'ivresse et/ou sous l'emprise de stupéfiants, d'infraction au code de navigation fluviale.

5 - EQUIPEMENT DU BATEAU

- Le locataire s'engage à signaler toute perte, tout vol ou toute détérioration d'équipement et peut être tenu de les rembourser.

6 - ANNULATION

Par le locataire :

- Si le locataire est contraint d'annuler sa location, il doit en aviser le loueur par écrit. Les frais retenus sont les suivants :
 - plus de 6 semaines avant le départ : 150 € de frais de dossier,
 - de 4 à 6 semaines avant le départ : 20% du montant de la location¹,
 - moins de 4 semaines avant le départ : 100% du montant du loyer.
- Au cas où le bateau peut être reloué pour la période considérée, le locataire peut être remboursé moins 150 € de frais de dossier.
- Par le loueur :
- Au cas où par suite de circonstance indépendante de la volonté du loueur, ce dernier ne pourrait pas mettre à la disposition du locataire le bateau loué, il s'oblige à faire tout son possible pour procurer au locataire un bateau de confort et de capacité équivalents.
 - En cas d'impossibilité dans le délai contractuel convenu, le loueur remboursera le loyer à l'exclusion de toute autre somme à quelque titre que ce soit, ainsi qu'à l'exclusion de tous dommages-intérêts.

7 - MODIFICATION

- Tout préjudice résultant d'un changement (de date, de bateau, de région) sollicité par un locataire et accepté par le loueur sera intégralement supporté par le locataire sur les bases retenues pour l'annulation (voir § 6).

8 - EMBARQUEMENT

- Le sens des trajets simples, donc le lieu d'embarquement dans une même région

peuvent être permutés. De même une croisière en trajet simple peut devoir être convertie en aller-retour, le tout pour des raisons indépendantes de la volonté du loueur. Dans ce dernier cas, seuls les frais supplémentaires aller-simple seront remboursés.

- Il est indispensable de téléphoner une semaine avant le jour d'embarquement pour confirmation du trajet simple et du sens de la navigation.
- Ces modifications ne pourront être la cause d'une annulation ou d'un dédommagement.

9 - INTERRUPTIONS OU RESTRICTIONS DE NAVIGATION

- Le loueur ne saurait être tenu responsable ni à indemnisation en cas d'interruptions ou de restrictions de navigation pour des raisons indépendantes de sa volonté (travaux, crues, sécheresse, grève, directives administratives, etc...).
- Si ces événements rendent la croisière impossible, soit le loueur peut modifier les lieux et date de départ et retour de la croisière, en fournissant un bateau équivalent ou supérieur; soit les sommes versées peuvent être à valoir pour un voyage ultérieur à convenir entre parties. A défaut, elles seront conservées par le loueur.
- Si les événements se produisent pendant la croisière entraînant l'arrêt total de la navigation et la perte d'un ou plusieurs jours, ceux-ci seront remboursés. Le total, demi-journée et journée cumulées, sera amputé d'une franchise de 24 heures (ou 48 heures pour la région du lot et de la Baïse) dans tous les cas.

10 - PANNES

- Le loueur met au service du locataire un service de dépannage gratuit qui interviendra dans les plus brefs délais, pendant les heures de service, sur simple appel. Ce service sera toutefois payant en cas de comportement fautif du locataire.

Pannes non imputables au locataire :

- La privation de jouissance consécutive à une panne non imputable au locataire, survenue pendant la location, fera l'objet d'un remboursement au prorata de temps de location non accompli, déduction faite d'une franchise de 24 heures.

Pannes imputables au locataire :

- S'il est constaté que la panne du bateau est imputable au locataire, celui-ci n'aura droit à aucun dédommagement pour la privation de jouissance du bateau.
 - Le loueur se réserve le droit de retenir les sommes versées au titre de caution pour couvrir les frais de remise en état du bateau.
- 11 - AVARIES - ACCIDENTS**
- Aucune réclamation ne peut être intentée à l'encontre du loueur en cas d'accident résultant du fait personnel du locataire.
 - Le locataire doit signaler tout sinistre causé ou subi au loueur : celui-ci donnera la marche à suivre.
 - Le locataire ne devra pas réparer ou faire réparer les dégâts et/ou les pannes subis par son bateau sans l'accord du loueur.
 - Il s'engage à remplir le constat d'accident et à le faire compléter et contresigner par les parties tierces.
 - Tout sinistre non imputable au loueur ne pourra faire l'objet d'une indemnité au profit du locataire au cas où sa croisière s'en trouverait interrompue.

12 - ABANDON DU BATEAU

- En cas d'abandon du bateau, sauf cas subit et prolongé d'impraticabilité de la voie d'eau, le loueur facturera au locataire les frais de rapatriement du bateau vers sa base de retour, selon un forfait quotidien de 100 euros, outre les frais de carburant et de nettoyage.

13 - RESTITUTION

- Le bateau doit être restitué aux lieux, date et heure contractuellement fixés sauf cas de force majeure : le chef d'équipage devra prévoir une marge de sécurité lui garantissant le respect de l'heure du retour.
- Le bateau est restitué au loueur dans l'état où il lui a été confié, l'inventaire-état des lieux initial faisant foi.
- Le locataire sera responsable de toutes dépenses entraînées par un retard dû à son fait : chaque jour de retard entamé donnera droit à une indemnité équivalente au prix quotidien de la location augmentée des frais que le loueur aurait à verser au locataire suivant.

14 - JURIDICTION

- Dans le cadre de la directive 90-314 du 13 juin 1990 du Conseil de la Communauté Européenne, la location ne constitue pas un forfait.
- En cas de contestation, Le tribunal de Commerce du lieu d'embarquement sera seul compétent (Convention de Bruxelles du 21/09/68, art 511).
- Les liens juridiques qui unissent NICOLS et chaque affilié sont afférents à la mise en place du contrat de location proprement dit. En tout état de cause NICOLS ne peut intervenir dans les modalités d'exécution du contrat de location, chaque affilié étant loueur indépendant.

Tarifs 2008

P E R I O D E S

MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
1 S	1 M	1 J Ascension	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S Toussaint
2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 J	2 D
3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L
4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 S	4 M
5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 D	5 M
6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 L	6 J
7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 M	7 V
8 S	8 M	8 J Victoire 1945	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S
9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 J	9 D
10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L
11 M	11 V	11 D Pentecôte	11 M	11 V	11 L	11 J	11 S	11 M Armistice
12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 D	12 M
13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 L	13 J
14 V	14 L	14 M	14 S	14 L Fête Nation.	14 J	14 D	14 M	14 V
15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V Assomption	15 L	15 M	15 S
16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 J	16 D
17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L
18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 S	18 M
19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 D	19 M
20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 L	20 J
21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 M	21 V
22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S
23 D Pâques	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 J	23 D
24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L
25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 S	25 M
26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 D	26 M
27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 L	27 S	27 J
28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M	28 V
29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S
30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 J	30 D
31 L		31 S		31 J	31 D		31 V	

DESTINATION PORTUGAL : OUVERT TOUTE L'ANNÉE !

De novembre 2007 à mars 2008 : **Tarif "Vert" -5%**

Sauf du 20 / 12 / 2007 au 03 / 01 / 2008 (Noël et Nouvel An) : **Tarif "Bleu"**

LES PRIX COMPRENNENT

- La location du bateau,
- L'accastillage, vaisselle et literie,
- L'assurance du bateau,
- L'assistance technique : Service ouvert 7/7,
- Le livre de bord.

LES PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le carburant, le gaz et autres consommables (facturé selon forfait horaire),
- La location des vélos,
- Le supplément garage ou parking,
- L'assurance (facultative-formulaire sur demande),
- Le guide fluvial (carte de navigation)
- La caution à déposer au départ,
- Le nettoyage final,
- Le forfait animaux domestiques.

Réduction semaine supplémentaire

-10%

sur la deuxième semaine et les suivantes

Réduction location de groupe (2 bateaux et plus)

-5% sur l'ensemble

Réduction couple + un enfant

-10% sur N 900 et 1000

EXTRAS

***Location de mini-vélos : 28 €** / semaine. Payable sur place.

***Parking / Garage : de 15 à 45 €** / sem. selon la base. Payable sur place.

***Forfait animaux domestiques : 30 €** par animal, payable sur place.

***Supplément Aller-simple : = 110 €** ce supplément ne comprend pas les frais de rapatriement du véhicule et/ou du chauffeur.

◀ **Ces offres permanentes sont cumulables entre elles, mais non cumulable avec les offres promotionnelles ponctuelles.**

CAUTION : Elle est de 150 € pour le ménage (sauf N800 et R750 = 120 €), et de 800 € pour le bateau (sauf N800 et R750 : 630 €). Elle couvre la franchise d'assurances, la perte d'exploitation forfaitaire et le nettoyage du bateau si celui-ci n'est pas rendu en parfait état de propreté. Elle vous sera restituée en fin de croisière si le bateau et son armement sont ramenés en bon état d'entretien et de propreté sans dommage, aux heures et lieu convenus.

ASSURANCES : Des assurances sont plus amplement décrites dans les conditions générales de location. Demandez le formulaire de souscription.

FORFAIT CONSOMMABLES : Il comprend l'ensemble des consommables utilisés au cours de votre séjour (huiles, gasoil, gaz...). Lors de votre départ, le plein de carburant a été fait, vous procurant une grande autonomie (10 à 14 jours selon le modèle de bateau). Toutes nos vedettes sont équipées d'un compteur horaire qui sera relevé au départ et au retour de votre croisière. Le nombre d'heures d'utilisation vous sera alors facturé selon le tarif en vigueur affiché dans la base. Comptez en moyenne 15 à 30 € par jour.

ALLER SIMPLE : Lors d'une croisière aller-retour, les deux sens de votre itinéraire vous offriront une importante variété de paysages sous des angles très différents. Cependant, nous vous proposons des trajets aller-simple dans certaines régions. Ces parcours aller-simple sont tributaires d'aléas pouvant en empêcher le bon déroulement. Considérée comme un service supplémentaire, une croisière aller-simple ainsi que son sens (base de départ et base d'arrivée) ne sont confirmés que 48 heures avant le départ.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi : de 9h à 19h et le samedi : de 9h à 17h de Janvier à Septembre inclus

NICOLS - Route du Puy-Saint-Bonnet - 49300 CHOLET

Tél. : 02 41 56 46 56 - Fax : 02 41 56 46 47 - e-mail : nicols@nicols.com - Site web : www.nicols.com

► **N°Azur 0 810 58 58 30**

PRIX D'APPEL LOCAL

(1) Avec un minimum de 150 €

PRIX EN EUROS - SAISON 2008 - TOUTES REGIONS (1)

- **Formule Semaine** : départ entre 16 h et 18 h, retour entre 8 et 9h.
- **Formule Mini-semaine** : du Lundi 14 h au Vendredi 9h, ou du Mardi 14 h au Samedi 9h.
- **Formule Weed-end** : du Vendredi soir 16 h au Dimanche soir 17 h.
- **Piscine en option**. Adaptable sur la gamme des «Nicols» (sauf modèle N800)
- ***Attention : pour la piscine sur modèles N1300, N1310, N1350 et N1350 VIP : Permis obligatoire.**

1 semaine = 7 nuits.
Lorsque le séjour chevauche 2 périodes, le prix est calculé au prorata du nombre de nuits dans chaque période.

**PORTUGAL
Ouvert toute
l'année !
(voir sous calendrier)**

(1) TARIF SPECIAL LOT-QUERCY (au départ de Bouziès / St Cirq Lapopie) :
Une saison d'ouverture plus courte que pour les autres bases ainsi qu'une information et un suivi particulier nous obligent à pratiquer des prix légèrement plus élevés. (Supplément de 80 € par bateau et par croisière).

La gamme Estivale

	DUO Estivale 2/4 pl	QUATRO Estivale 4/6 pl
	€	€
Semaine	1 328	1 698
Jr suppl.	190	243
Mini sem	823	1 053
W-E 2 jrs	664	849
W-E 3 jrs	930	1 188
W-E 4 jrs	1 062	1 358
Semaine	1 594	2 037
Jr suppl.	228	291
Mini sem	988	1 263
W-E 2 jrs	797	1 019
W-E 3 jrs	1 115	1 426
W-E 4 jrs	1 275	1 630
Semaine	1 737	2 220
Jr suppl.	248	317
Mini sem	1 077	1 377
W-E 2 jrs	868	1 110
W-E 3 jrs	1 216	1 554
W-E 4 jrs	1 389	1 776
Semaine	2 002	2 560
Jr suppl.	286	366

La gamme Nicols Grand Confort

	NICOLS 900 4/7 pl	NICOLS 1100 7/9 pl	NICOLS 1350* 8/10 pl	NICOLS 1350 VIP* 4/6 pl
	€	€	€	€
Semaine	1 270	1 803	2 382	2 432
Jr suppl.	181	258	340	347
Mini sem	787	1 118	1 477	1 508
W-E 2 jrs	635	902	1 191	1 216
W-E 3 jrs	889	1 262	1 668	1 703
W-E 4 jrs	1 016	1 442	1 906	1 946
Semaine	1 524	2 164	2 859	2 919
Jr suppl.	218	309	408	417
Mini sem	945	1 342	1 772	1 810
W-E 2 jrs	762	1 082	1 429	1 459
W-E 3 jrs	1 067	1 515	2 001	2 043
W-E 4 jrs	1 219	1 731	2 287	2 335
Semaine	1 661	2 358	3 115	3 181
Jr suppl.	237	337	445	454
Mini sem	1 030	1 462	1 931	1 972
W-E 2 jrs	830	1 179	1 558	1 590
W-E 3 jrs	1 163	1 651	2 181	2 226
W-E 4 jrs	1 329	1 886	2 492	2 545
Semaine	1 915	2 719	3 592	3 667
Jr suppl.	274	388	513	524

Piscine

	Adaptable sur tous modèles (Sauf N800 et Riviera)
	€
Semaine	193
Jr suppl.	28
Mini sem	120
W-E 2 jrs	97
W-E 3 jrs	135
W-E 4 jrs	154
Semaine	232
Jr suppl.	33
Mini sem	144
W-E 2 jrs	116
W-E 3 jrs	162
W-E 4 jrs	185
Semaine	252
Jr suppl.	36
Mini sem	157
W-E 2 jrs	126
W-E 3 jrs	177
W-E 4 jrs	202
Semaine	291
Jr suppl.	42

Nota / Les tarifs en période orange sont valables uniquement pour les bases du Sud (Bouziès - St Cirq Lapopie, Buzet, Bram, le Somail, Bellegarde).

Semaine	2 043	2 612	1 954	2 774	3 665	3 742	297
Jr suppl.	292	373	279	396	524	535	42

La gamme Nicols Sedan

	N800 2/3 pl	N1000 6/8 pl	N1010/N1020 6/8 pl	N1150/60 8/10 pl	N1170 8/10 pl	N1300* 10/12 pl	N1310* 10/12 pl
	€	€	€	€	€	€	€
Semaine	807	1 406	1 548	1 617	1 824	1 964	2 190
Jr suppl.	115	201	221	231	261	281	313
Mini sem	500	872	960	1 002	1 131	1 218	1 358
W-E 2 jrs	403	703	774	808	912	982	1 095
W-E 3 jrs	565	984	1 084	1 132	1 277	1 375	1 533
W-E 4 jrs	645	1 125	1 239	1 293	1 459	1 571	1 752
Semaine	968	1 687	1 858	1 940	2 189	2 357	2 628
Jr suppl.	138	241	265	277	313	337	375
Mini sem	600	1 046	1 152	1 203	1 357	1 461	1 629
W-E 2 jrs	484	844	929	970	1 094	1 179	1 314
W-E 3 jrs	678	1 181	1 301	1 358	1 532	1 650	1 839
W-E 4 jrs	774	1 350	1 486	1 552	1 751	1 886	2 102
Semaine	1 055	1 839	2 025	2 114	2 385	2 569	2 864
Jr suppl.	151	263	289	302	341	367	409
Mini sem	654	1 140	1 255	1 311	1 479	1 593	1 775
W-E 2 jrs	527	919	1 012	1 057	1 193	1 284	1 432
W-E 3 jrs	738	1 287	1 417	1 480	1 670	1 798	2 005
W-E 4 jrs	844	1 471	1 620	1 691	1 908	2 055	2 291
Semaine	1 216	2 120	2 334	2 437	2 750	2 962	3 302
Jr suppl.	174	303	333	348	393	423	472

Nota / Les tarifs en période orange sont valables uniquement pour les bases du Sud (Bouziès - St Cirq Lapopie, Buzet, Bram, le Somail, Bellegarde).

Semaine	1 241	2 163	2 382	2 487	2 806	3 022	3 369
Jr suppl.	177	309	340	355	401	432	481

La gamme Riviera

	RIVIERA 750 2/3 pl	RIVIERA 920 6/8 pl	R1120 /1130 8/10 - 7/9 pl
	€	€	€
Semaine	745	994	1 259
Jr suppl.	106	142	180
Mini sem	462	616	781
W-E 2 jrs	372	497	630
W-E 3 jrs	521	696	881
W-E 4 jrs	596	795	1 007
Semaine	894	1 193	1 511
Jr suppl.	128	170	216
Mini sem	554	739	937
W-E 2 jrs	447	596	755
W-E 3 jrs	626	835	1 058
W-E 4 jrs	715	954	1 209
Semaine	974	1 300	1 646
Jr suppl.	139	186	235
Mini sem	604	806	1 021
W-E 2 jrs	487	650	823
W-E 3 jrs	682	910	1 153
W-E 4 jrs	779	1 040	1 317
Semaine	1 123	1 498	1 898
Jr suppl.	160	214	271

Merci de nous avoir choisis !

BON DE RESERVATION / CONDITIONS PARTICULIERES

N°Azur 0 810 58 58 30
PRIX D'APPEL LOCAL

A RETOURNER A : Route du Puy-Saint-Bonnet - 49300 CHOLET
Tél. 02 41 56 46 56 - Fax : 02 41 56 46 47 - E.mail : nicols@nicols.com - Internet : http://www.nicols.com
RCS ANGERS B 338 576 374 - SNC NICOL'S YACHT au Capital de : 152 000 Euros

NOM DU LOCATAIRE* : _____ Tel. domicile : _____
Prénom : _____ Tel. portable : _____
Adresse : _____ Tel. travail : _____
Code Postal : _____ Ville : _____ e mail : _____
Pays : _____ Date de Naissance : _____ Fax : _____

*Si le locataire n'est pas le chef de bord, il s'engage à lui transmettre les conditions générales du présent contrat. Au moment de la prise en charge du bateau, un avenant sera conclu entre le loueur effectif et le chef de bord avec délivrance d'une "carte de plaisance".

COMPOSITION DE L'ÉQUIPAGE (noms et adresses) :

Nom et prénom du chef de bord : _____
Nbre adultes : _____ Nbre enfants : _____ Total : _____

Etes-vous déjà client Nicols : OUI NON Si oui, votre N° client : _____ N° Sociétaire CAMIF : _____

Comment avez-vous connu NICOLS : Relations Salon Publicité / Revues presse Internet Offices de tourisme C.E.

VOTRE CROISIERE

Type de bateau choisi : _____ Capacité d'accueil : _____
Base de Départ : _____ Le : _____ 15h/18h Base de retour : _____ Le : _____ 8h/9h
(17h pour le week-end)

Croisière aller / retour Croisière aller simple (sous réserve*)

*Le locataire est informé que la croisière en aller-simple n'est jamais garantie du fait des aléas pouvant en affecter le déroulement (voir paragraphe 8 des conditions générales de location).

CALCUL DU PRIX DE VOTRE CROISIERE

Location du bateau : _____ € Extras à réserver dès à présent (à confirmer et à régler sur place) : _____
Location de piscine : _____ € Location de mini-vélo (Nbre) : _____
Divers : _____ € Animaux domestiques (Nbre) : _____
Guide Fluvial (20€) : _____ € Garage* / parking* selon base (Nbre) : _____
Assurance (formulaire sur demande) : _____ € (*fermé mais non gardé)
Supplément Aller-simple : _____ € Transfert auto (Nbre) : _____
TOTAL * : _____ € (dans le cas d'un aller simple)

*Ce prix n'est pas définitif. Les heures moteurs seront facturées à la restitution du bateau, selon le taux horaire précisé le jour du départ.

ACOMPTE 30 % à verser à la réservation : _____ €
Règlement du solde un mois avant le départ.

RÈGLEMENT : Chèque bancaire, CCP ou mandat postal,
 Chèque Vacances, Virement bancaire à :

Banque CREDIT MUTUEL de Mortagne / Sèvre (85)
Code Banque 15519 - Code Guichet 85117
N° Compte 07634347940 - Clé RIB 66

CB VISA N° : _____ Validité : _____
Signature : _____

Conformément à votre demande, le solde sera réglé automatiquement 1 mois avant le départ (selon nos conditions de location) avec ce même numéro de carte bancaire.

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location et de toutes les informations spécifiques à ma croisière, les accepte et m'engage à les respecter.

Fait le : _____ Signature : _____

A : _____

ATTENTION ! Avez-vous pensé à nous téléphoner pour connaître les disponibilités des bateaux, avant de nous envoyer votre bon de réservation ?

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION (suite au dos)

I - LOCATION - RESERVATION

Le présent bon de réservation a une durée de validité de 10 jours à compter de sa réception. La location devient définitive lorsque NICOLS ou un affilié confirme au locataire sa réservation, après avoir reçu le bon de réservation et l'acompte prévu.

- **PAIEMENT DU SOLDE** de la location indiqué sur le reçu d'acompte.

Un mois avant le départ sans qu'il y ait rappel du loueur.

- **DOCUMENTS :** A réception du solde, le loueur adresse au locataire les documents d'usage.